

MINIAC infos



LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME une maturation lente et productive

La délibération va être prise le 02 mai pour arrêter le projet de PLU dans sa forme. Il sera alors soumis pour avis aux personnes publiques associées, au préfet, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce sujet.

Pendant toute cette période, le projet ainsi arrêté sera bien entendu tenu à la disposition du public en mairie.

Les deux réunions publiques qui avaient rassemblé une quarantaine de personnes ont montré que la plupart des interrogations des habitants portaient sur :

- la gestion des eaux de pluie ;
- l'implantation des futurs équipements (collège, hôpital) ;
- l'augmentation de la population et son impact sur la circulation dans le bourg ;
- les conséquences de la densification sur le cadre de vie des miniacois ;
- la gestion de la circulation des véhicules à moteur, les modes de déplacement doux et les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- l'impact du projet de révision sur les possibilités d'extension en milieu rural ;
- les secteurs de développement ciblés en termes d'aménagement et d'habitat à moyen et long terme ;
- la préservation du patrimoine.

Un dernier vote d'approbation doit avoir lieu en fin d'année 2023 (vraisemblablement en décembre) . Celui-ci constituera le dernier acte d'une maturation lente mais nécessaire. Le nouveau PLU entrera en vigueur début 2024 pour une période de dix ans.

Le Maire et son équipe



© La Boîte de l'Espace



« La mer commence ici »

Améliorer la qualité sanitaire des eaux

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) poursuit son engagement en faveur de la qualité des eaux. L'objectif de l'opération « La mer commence ici » dont la commune de Miniac-Morvan est partenaire, est d'inciter les usagers à ne plus rien jeter dans les grilles d'évacuation, en rappelant que l'eau de pluie finit sa route dans la mer en emportant tout ce qui se trouve sur son passage : mégots, papiers, plastiques, chewing-gums, déjections canines, solvants, hydrocarbures et autres...

Quelques chiffres :

- 80 % des pollutions marines sont d'origine terrestre
- Un mégot contient 2500 substances toxiques
- Un mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau



Pollution et nuisances...

Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs chiens, et tout cela par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect, suivant l'arrêté municipal d'août 2020, l'infraction est passible d'une contravention de 3ème classe (68 €).



HORAIRES DES TRAVAUX BRUYANTS

Pour Miniac-Morvan, l'arrêté municipal d'août 2021, portant réglementation des bruits de voisinage prévoit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie... sont autorisés en semaine uniquement de 8h à 12h et de 14h à 20h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE EST INTERDIT

En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée. Évidemment, cette interdiction concerne aussi tous les déchets ménagers (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets augmente la pollution atmosphérique.

Les polluants émis dans l'air nuisent à la planète et notre santé. Il existe des solutions permettant leur valorisation :
- servant à améliorer le sol de votre jardin (le compostage domestique, le paillage, la tonte mulching...)
- la collecte : vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchèterie.

Pour en savoir plus sur ces solutions : www.jardineraunaturel.org
MCE RENNES 02.99.30.35.50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org



 **LUNDI 8 MAI à 10h45**
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
 Commémoration de l'armistice 39/45
 avec l'UNC au monument aux morts Place de l'église

MARCHÉ ESTIVAL
Mercredi 10 mai de 17h à 21h
 une quinzaine d'exposants Place de l'Église
 Restauration possible sur place
 Animation Don Julio et fanfare de St-Père

VENDREDI 12 MAI dès 18h30 à l'Espace Bel-Air
Soirée Paëlla Tarifs 15 €, enfant 9 €
 Inscriptions : 06 88 03 40 12
soirée d'une soirée dansante avec DJ Boleo
 par l'Amicale Laïque Le Doris

DIMANCHE 14 MAI à 14h
SUPER LOTO animé par **Gégé Loto**
 Espace Bel-Air organisé par l'Amicale Laïque Le Doris
 Réservations : 06 88 03 40 12

SAMEDI 13 MAI à 20h **StudioDanse**
 à la salle l'Acousti'k **Émeraude**
 rue Ajoncs d'Or **DANSE POUR**
Fragile France
 Tarif 7 €, enfant 5 €
 Réservation via HelloAsso
 studiodanseemeraude@gmail.com

JEUDI 18 MAI à 14h
SUPER LOTO animé par **JCO Animations**
 Salle Bel-Air organisé par les Retraités de Miniac-Morvan
 Réservations : 06 98 49 21 52

DIMANCHE 21 MAI à 18h
 La Cie La Levée présente : **HATIAO CLUB**
 Théâtre et musique
 à la salle l'Acousti'k
 rue Ajoncs d'Or
 Tarif unique 8 €
 Vente en mairie : 02 99 58 51 77

Après avoir récolté plus de 250 témoignages sur Miniac-Morvan et le Pays de Saint-Malo, Mathilde Martinage a créé un spectacle entre documentaire et fiction qui retrace la vie foisonnante d'Azou, grand-mère bretonne aux mille visages...

PROJET : JUMELAGE

A l'initiative de référents de secteur un projet de jumelage avec une commune alsacienne est à l'étude. Si vous avez dans vos relations des personnes domiciliées en Alsace, merci de nous transmettre les informations. Les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à ce projet. Contact : 06 89 02 56 77 (J. Y. Blouin) - laurencehougron@gmail.com

INFOS MAIRIE

- **FERMETURE EXCEPTIONNELLE**
 La mairie et les services communaux seront fermés le vendredi 19 mai. L'agence postale sera fermée les vendredi 19 et samedi 20 mai
- **SURVOL DE LA COMMUNE**
 Dans le cadre de la surveillance des lignes électriques d'ENEDIS, on nous informe qu'un hélicoptère survolera certaines zones à très basse hauteur entre le 24 avril et le 20 mai. Ces survols ont pour but de détecter les anomalies présentes sur le réseau afin d'établir le programme de maintenance électrique.

MERCREDI 24 MAI et MERCREDI 28 JUIN à 14h30
 à la salle des associations - Bel-Air
MERCREDIS FESTIFS
 Les membres du CCAS organisent une fois par mois, un goûter musical réservé aux personnes de plus de 60 ans de notre commune. Vous pourrez chanter et danser grâce à l'orchestre de Claude, Ernest, Gérard et Christian. **Gratuit.**
 Inscription en mairie : 02 99 58 51 77

VENDREDI 26 MAI à partir de 17h
RÉPÉTITION PUBLIQUE
En Dérivole
 Cercle Celtique de Miniac-Morvan
 (danses bretonnes) Entrée libre

MARDI 6 JUIN 14h - 18h30
DON DE SANG
 Espace Bel-Air www.dondesang.efs.sante.fr

SAMEDI 10 & DIMANCHE 11 JUIN
CHALLENGE DE L'ÉTÉ U14
 de l'AS Miniac-Morvan au stade J. Fantou

MARCHÉ ESTIVAL
Mercredi 14 juin de 17h à 21h
 une quinzaine d'exposants Place de l'Église
 Restauration possible sur place
 Animation École de guitares J2N et Tangi-Pascal

SAMEDI 17 JUIN dès 11h30 au stade J. Fantou
TOURNOI DE FOOT INTER QUARTIER
 organisé avec l'aide de l'ASMM et la participation de la Commission Citoyenneté, par l'association ATP (présidée par Théo Moison, référent de secteur) après le succès rencontré en 2022.
 Renseignement : 06 78 54 33 99 - theomoison@gmail.com

VENDREDI 23 JUIN dès 18h 30
FÊTE DE LA MUSIQUE
 Place de l'Église
 Restauration sur place
 Organisée par le Comité des Fêtes

PROJET : FESTIVITÉS À MINIAC EN 2024
 La municipalité a pour projet de relancer une grande manifestation le week-end de la Pentecôte en 2024. Elle espère fédérer tous les habitants pour donner à ce week-end les fastes « d'antan ». Tous les détails seront dans le prochain bulletin municipal, une adresse Email dédiée sera créée.

SOLIDARIBUS
 Dans un contexte d'inflation élevée, l'aide alimentaire est un dispositif mis en place pour les personnes en situation de précarité.
 Le CCAS de Miniac-Morvan met en place, le vendredi 26 mai, le vendredi 23 juin et le vendredi 21 juillet, un bus, afin de vous conduire à Plerguer au Solidaribus du Secours Populaire.
 Départ du bus à 10h place de la mairie.
 Afin de bénéficier de ce soutien n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie : 02 99 58 51 77
 Il est possible de prendre à domicile les personnes n'ayant pas de voiture.